

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 5 NOVEMBRE 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 29/10/2015
Date d'affichage : 29/10/2015

L'an deux mille quinze, le JEUDI 5 NOVEMBRE, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Étaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. Emmanuel GOSSIEUX, Mme Annie MICHEL, M. Jean-Claude BAYEUX, Maires Adjoints, M. Jean-Pierre ISABEL, M. Claude PERONNE, M. André LETELLIER (arrivé en cours de séance), M. Claude HAMEL, Mme Dominique JOCKUM, Mme Isabelle BONAMY, Mme Dorothée PITOIS, Mme Vanessa GUEGUEN, M. Guillaume CUBERO, Mme Janine KERSPERN.

Excusés : NEANT

Secrétaire de séance : Mme Dominique JOCKUM

Approbation du compte rendu de la réunion du 24 septembre 2015

Le compte rendu de la réunion du 24 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Annulation de la mise en Révision du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 16 janvier 2014 :

- prescrivant la révision d'un Plan Local d'Urbanisme ;
- ouvrant la concertation pendant toute la durée de l'étude et jusqu'à l'arrêt du projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- définissant les modalités de la concertation.

Par la suite, la commune a engagé, par délibération du 26 juin 2014, une modification du PLU, approuvée par délibération du 13 novembre 2014.

Considérant que la commune ne souhaite pas poursuivre les objectifs inscrits dans le cadre de la révision du PLU, à savoir :

- mise en compatibilité du document d'urbanisme avec les dernières évolutions réglementaires et les documents supra-communaux ;
- redéfinition du projet communal en matière de développement économique et résidentiel ;
- préservation des espaces naturels et des éléments identitaires du patrimoine communal.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler la délibération du 16 janvier 2014 relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Agenda d'accessibilité programmée de la commune

Monsieur le Maire présente le projet d'agenda d'accessibilité programmée des bâtiments communaux recevant du public.

Sur notre commune, seule l'église nécessite des travaux pour sa mise en conformité. Le projet consiste à réaliser, dans un délai de 3 ans, une allée d'accès à l'édifice, soit en enrobé à chaud, pour un montant estimé à 4 170 € HT, soit en béton désactivé, pour un montant estimé à 7 770 € HT.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le projet d'agenda d'accessibilité programmée sur une période de 3 années.

Demande par la commune du Fresne Camilly, d'une réunion informelle sur la constitution d'une Commune Nouvelle

Monsieur le Maire du Fresne Camilly souhaiterait rencontrer le Conseil Municipal de Thaon pour débattre d'une éventuelle fusion entre nos deux communes et la création d'une commune nouvelle.

Après discussion, un groupe de conseillers est créé pour recevoir les conseillers du Fresne Camilly. Il se compose de M. Maury, Mme Béliarde, M. Gossieaux, Mme Michel, M. Bayeux, M. Isabel, M. Péronne et M. Cubéro.

Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Calvados

Monsieur le Préfet a fait parvenir en Mairie le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados, présenté aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale le lundi 12 octobre 2015. La fusion des communautés de communes Bessin-Seulles-Mer, Orival et Val de Seulles figure dans ce projet.

Les assemblées délibérantes ont jusqu'au 15 décembre 2015 pour donner leur avis sur ce projet. Le Conseil Municipal prend note de cette date limite.

Le projet de schéma est disponible sur le site internet de la Préfecture du Calvados, rubrique « politiques publiques – collectivités locales – intercommunalité ».

Convention d'utilisation du service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados

Le Centre de Gestion du Calvados met à la disposition des collectivités, à leur demande, des agents de son service de remplacement.

Monsieur le Maire expose la convention établissant les relations entre les collectivités utilisatrices du service et le Centre de Gestion.

En fonction des besoins de la collectivité et de la disponibilité du personnel du service de remplacement, le Président du Centre de Gestion nomme par contrat les agents affectés, détermine leur grade, leur indice, et la durée hebdomadaire de leur travail.

La collectivité utilisatrice du service, outre le remboursement du salaire et des charges sociales, verse au Centre de Gestion des frais de gestion qui équivalent à un pourcentage des sommes payées au titre des traitements et charges sociales. A ce jour ce taux est de 12 %, il sera déterminé chaque année par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion. Un montant minimum de frais de gestion fixé à 35 € sera facturé dès la présentation à la collectivité de candidatures potentielles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados. Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016, et sera reconduite chaque année tacitement sans que son terme ne puisse se prolonger au-delà du 31 décembre 2021.
- ✓ s'engage à inscrire la dépense sur le budget communal selon les besoins de la collectivité.

Budget 2015

- Mandat spécial au Maire pour se rendre au Congrès des Maires de France 2015 à PARIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, donne mandat spécial à Monsieur le Maire pour se rendre au Congrès des Maires de France 2015 à PARIS. Les frais engagés par le Maire, à cette occasion, lui seront remboursés sur justificatifs.

- Remboursement d'une concession dans le cimetière communal

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une concession dans le cimetière communal, d'une durée de cinquante ans, a été vendue le 11 décembre 2003 pour qu'une famille y inhume une urne cinéraire dans l'attente de l'aménagement du cimetière parc.

Par la suite, cette famille a acheté une nouvelle concession dans le cimetière parc. L'urne a été exhumée, puis déposée dans la cave-urne.

La famille n'ayant plus besoin de la première concession souhaite la revendre. Après concertation avec le service technique communal, il s'avère que la construction d'un monument funéraire à cet emplacement gênerait le passage de la tondeuse, aux risques d'endommager le monument et le matériel.

Monsieur le Maire propose donc de rembourser la famille pour récupérer définitivement cet emplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de racheter la concession enregistrée sous le numéro 244 (section III - rang I.13) pour un montant calculé au prorata des années restant soit : 132 € * 38 ans / 50 ans = 100.32 € arrondi à 100 €.

Cette somme de 100 € sera versée au titulaire de la concession n°244.

- Décision modificative n°4 :
Monsieur Maury, Maire, propose au Conseil Municipal de faire les virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	dépenses	recettes
61523 : entretien voies et réseaux (réparation poteaux incendie)	+ 2 714 €	
65184 : organismes de formations	- 2 714 €	
63512 : taxes foncières	- 100 €	
678 : charges exceptionnelles (remboursement concession cimetière)	+ 100 €	
Total	0 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	dépenses	recettes
2041513 : fonds de concours travaux voirie Orival	- 7 000 €	
21578 : matériel et outillage de voirie autre que roulant (panneaux – bandes rugueuses)	+ 5 000 €	
2183 : matériel informatique acquisition d'un ordinateur	+ 2 000 €	
Total	0 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.
L'équilibre de la Section de Fonctionnement reste inchangé : 937 280 €.
L'équilibre de la Section d'Investissement reste inchangé : 843 777 €.

Vote du prix de vente du bâtiment 28 rue des Ecoles (ancienne poste)

Monsieur le Maire a reçu une proposition d'achat d'un montant de 140 000 €, inférieure aux estimations faites par les Domaines et le notaire.
Le Conseil Municipal refuse cette offre. Une contre-proposition sera faite à 170 000 €.

Choix de la société chargée des diagnostics obligatoires avant la vente :

- Bercy Expertise 450 € HT + 60 € par prélèvement pour analyse
- Normandie diagnostic 520 € HT, prélèvements pour analyse inclus dans la limite de 3

Le Conseil Municipal choisi Normandie Diagnostics qui propose une offre tout compris.

Bâtiment rue de Barbières

L'appartement n° 3 est loué depuis le 21 octobre 2015. La locataire a rencontré un problème de chauffage qui a nécessité l'intervention d'un plombier et d'un électricien. Le Conseil Municipal refuse de payer les factures, estimant que les travaux sont garantis par le maître d'œuvre.

Agence Postale Communale : un éclairage extérieur sera installé.

Aménagement du local « coiffure » le projet a été reçu en mairie. Des devis seront établis pour les travaux pris en charge par la commune.

Communauté de Communes d'ORIVAL

- Lecture du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 7 octobre 2015.
- Dans le cadre de la mutualisation, et pour mesurer l'impact des compétences voirie-entretien espaces verts de nos collectivités, chaque agent technique ayant le statut « intercommunal » devra remplir un rapport hebdomadaire sur le temps qu'il consacre dans ses domaines d'intervention. Cette procédure est mise en place dès la mi-novembre 2015 et se poursuivra tout au long de l'année 2016.

- Inventaire petit patrimoine : dans le cadre de son projet culturel territorial 2014-2016, la CdC d'Orival a initié un inventaire du petit patrimoine rural, confié à l'ADTLB. Monsieur le Maire présente les fiches réalisées sur chacun des éléments du petit patrimoine de notre commune.

SDEC : informations et projets 2016

Une commission locale aura lieu le 12 novembre 2015 à 18 h à Plumetot. A l'ordre du jour = photovoltaïque – éclairage public – loi de transition énergétique.

Poteau éclairage public : le 03-007 menace de tomber à l'entrée de la rue des lavandières.

Le vote du programme d'efficacité énergétique en éclairage public sera à l'ordre du jour du prochain conseil

SIART

Lecture du compte-rendu de la réunion du 22 septembre 2015.

Points concernant notre commune :

- Après analyse, au regard du règlement d'assainissement du SIART, du dossier de création d'un EHPAD à Thaon, d'une capacité de 40 chambres individuelles équipées, et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité a retenu le principe suivant pour le calcul de la « Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif : $(1 \times 535 \text{ €}) + 39 \times 165 \text{ €} = 6\,970 \text{ €}$
- Un nouveau souci place des Saules a été signalé par M. Letellier. Une conduite d'eau pluviale est raccordée sur le réseau d'assainissement. A revoir avec Monsieur Ledos.

Affaires diverses

- Courrier de la CdC d'Orival : une surconsommation d'eau a été relevée au Stade Claude Marin (958 m³ au lieu de 192 m³ sur la facture précédente). L'intercommunalité estime qu'elle est due à l'accueil des Gens du Voyage en juillet dernier et demande que la commune lui reverse la somme payée par les gens du voyage. Monsieur Péronne précise que la période correspond à l'arrosage automatique des terrains de football. Monsieur Gossieux souligne que l'accueil des Gens du Voyage pendant deux semaines ne justifie pas le volume d'eau consommée. Le Conseil Municipal demande que les factures antérieures lui soient fournies.
- Salle multi-activité : projet écoconstruction présenté à la commission départementale. En attente de la visite de Monsieur Hubert Courseaux, 1^{er} vice-président du Conseil Départemental chargé du Développement et de la Solidarité du Territoire. Prévoir une réunion avec les associations et les écoles afin de préparer un dossier sur l'occupation de cette salle.
- La Fédération Française d'Equitation a informé la commune que Mademoiselle Amandine Lemaire, domiciliée à Thaon a obtenu la médaille de bronze dans la discipline du Horse-Ball championnat Club Excellence 2. Monsieur le Maire propose de la mettre à l'honneur lors de ses vœux 2016.
- Des riverains de la rue de la Liberté remercient les services administratifs et techniques de la commune pour la qualité et la rapidité démontrées suite à leur demande de réfection du trottoir devant leur propriété.
- Cérémonie commémorative du 11 novembre : rassemblement 10 h devant la Mairie. Remise de la croix du combattant à un OPEX.
- Salon du livre salle des Fêtes de Cheux : dimanche 15 novembre 2015 de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 15 à 18 h 30.
- Madame Corinne Féret a été élue Sénatrice en remplacement de Monsieur François Aubey, déclaré démissionnaire d'office de son mandat par le Conseil Constitutionnel.
- 8 mars 2016 à l'espace culturel Michel Frérot : concours de torchons, artistes invitées Marité Gendron et « les ardoises de Sophie ».
- AVET : assemblée générale le 13 novembre 2015 à 20 h 30 à l'espace culturel Michel Frérot.
- Ecole : Mme Chèze, directrice de l'école prévoit un voyage en Auvergne (4 jours) une vente de chocolats de Noël est organisée pour l'aide au financement.

- APE la Marelle organise une bourse aux jouets le 22 novembre 2015 à la MTL. La vente de sapin est en cours.
- CCAS :
 - Semaine Bleue bilan très satisfaisant : 160 personnes accueillies durant la semaine. Monsieur Claude Hamel souligne l'énorme travail de l'agent qui a initié cette manifestation en accord et avec la participation des membres du CCAS.
 - Voyage des personnes âgées à Bagnoles de l'Orne : 97 participants.
- Exposition photos Homeless : espace culturel Michel Frérot du 20 au 22 novembre 2015 de Patrick Duchesne – vernissage le samedi 21 novembre 2015 à 17 h.
- Téléthon le 5 décembre 2015 départ du « relais du Vin chaud » à 13 h 30 à la Maison du Temps Libre
- Madame Isabelle Bonamy informe que des adolescents Thaonnais souhaiteraient la création d'un skatepark.
- Madame Dominique Jockum demande ce qu'il en est quant aux pénalités à imputer au maître d'oeuvre pour les problèmes rencontrés sur le bâtiment neuf rue de Barbières. Monsieur le Maire répond qu'à ce jour rien n'a été vu avec l'architecte. Cette question sera à voir avec Monsieur Emmanuel Gossieaux, absent en cette fin de séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt-trois heures trente minutes.